



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 juin 2022
(OR. fr)

9577/22

JAI 764
COMIX 269

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Informations sur les propositions législatives en cours

Les délégations trouveront ci-joint l'état d'avancement des dossiers législatifs en cours dans le domaine de la justice et des affaires intérieures en vue de la session du Conseil Justice et affaires intérieures des 9 et 10 juin 2022.

INFORMATIONS DE LA PRESIDENCE

SUR LES PROPOSITIONS LÉGISLATIVES EN COURS

AFFAIRES INTERIEURES

Propositions législatives dans le domaine de la sécurité

Règlement Europol et règlement relatif au Système d'Information Schengen (SIS)

Europol : La Commission a présenté sa proposition le 9 décembre 2020. Les Etats membres ont apporté leur soutien à cet accord lors du Coreper du 11 février. Ce règlement doit permettre à l'Agence de faire face aux nouveaux défis technologiques et de développer la coopération avec les parties privées et les pays tiers pour lutter plus efficacement contre le crime grave et organisé ainsi que le terrorisme. La commission LIBE (rapporteur Javier Zarzalejos (EPP, ES) a validé la révision juriste-linguiste le 4 mai 2022. Le texte a été adopté en point A du Conseil du 24 mai La signature par les colégislateurs est prévue le 8 juin et la publication du texte au Journal officiel le 27 juin. L'entrée en vigueur aura lieu dès le lendemain à l'occasion du Conseil d'administration d'Europol qui sera organisé à Lille les 28 et 29 juin 2022.

SIS : La Commission a présenté le 9 décembre 2020 sa proposition de règlement encadrant les conditions d'insertion de signalements d'individus dans le système d'information Schengen SIS sur la base d'informations en provenance de pays tiers. Un trilogue politique s'est tenu le 16 mars, qui a donné lieu à un accord provisoire approuvé par le Coreper le 30 mars 2022. Le texte doit être voté par le Parlement lors de sa session plénière du 8 juin 2022, et sera adopté par le Conseil le 27 juin. Le texte sera signé par les colégislateurs en juillet.

Résilience des entités critiques

La Commission a présenté le 16 décembre 2020 sa proposition de directive qui vise à renforcer la résilience des entités critiques qui fournissent des services essentiels pour les fonctions sociétales ou les activités économiques vitales dans le marché intérieur. Le Parlement européen (rapporteur Michal Šimečka (Renaissance, SK) a adopté sa position le 20 octobre 2021. L'orientation générale du Conseil a été adoptée par le Conseil "Environnement" du 20 décembre 2021. Le premier trilogue politique s'est tenu le 31 janvier 2022. Un deuxième trilogue politique s'est tenu le 24 avril 2022, et la Présidence envisage d'organiser au moins un troisième trilogue politique au cours de leur semestre.

« Proposition de règlement établissant des règles pour la prévention et la lutte contre l'abus sexuel de mineurs »

La Commission a présenté le règlement le 11 mai 2022. Les échanges se poursuivront jusqu'à fin juin, en coordination avec la délégation tchèque en vue de la transition vers leur Présidence dès juillet.

Propositions législatives dans le domaine de la migration

Règlement sur le filtrage

Le 23 septembre 2020, la Commission a présenté sa proposition de règlement instaurant un contrôle des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures et modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240 et (UE) 2019/817. Au sein du Conseil, après un examen en groupe de travail Frontières puis conseillers JAI sous présidence allemande et portugaise puis slovène, les discussions sur le texte se poursuivent dans le cadre des discussions visant à une approche pour un pacte graduel en vue de l'adoption d'un mandat de négociation par le COREPER fin juin.

Au Parlement européen, le dossier est en cours de négociation au sein de la commission LIBE. La rapporteure (Birgit Sippel (S&D, DE)) a présenté son projet lors de la réunion de la commission LIBE du 30 novembre 2021. Les députés ont déposé leurs amendements sur le projet de la rapporteure, qui doit désormais faire l'objet d'une nouvelle présentation en commission LIBE.

Amendement de cohérence Filtrage

Le 2 mars 2021, la Commission a présenté sa proposition de règlement modifiant le règlement (UE) 2019/816 établissant un système centralisé d'identification des États membres détenant des informations sur les condamnations pénales prononcées à l'encontre de ressortissants de pays tiers et d'apatrides (ECRIS-TCN) et le règlement (UE) 2019/818 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, de l'asile et de l'immigration, et modifiant les règlements (UE) 2018/1726, (UE) 2018/1862 et (UE) 2019/816, aux fins de l'introduction d'un filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures. Après un examen en groupe de travail Frontières puis conseillers JAI sous présidence portugaise puis slovène et une discussion sur le compromis slovène est organisée sous présidence française le 3 juin.

Au Parlement européen, le dossier est en cours de négociation au sein de la commission LIBE. La rapporteure (Birgit Sippel (S&D, DE)) a présenté son projet lors de la réunion de la commission LIBE du 30 novembre 2021. Les députés ont déposé leurs amendements sur le projet de la rapporteure, qui doit désormais faire l'objet d'une nouvelle présentation en commission LIBE.

Règlement EURODAC

Le 23 septembre 2020, la Commission a présenté sa proposition de règlement relatif à l'établissement d'EURODAC pour la comparaison des données biométriques des ressortissants de pays tiers (COM (2020) 61).

Le texte est en cours de négociation dans le cadre du groupe de travail « asile » du Conseil. Lors de sa session du 21 décembre 2021, sous présidence slovène, le Coreper a été informé de l'avancement des travaux. L'examen du texte se poursuit dans le cadre des discussions visant à une approche pour un pacte graduel ; un dernier examen du texte a lieu en format conseillers le 3 juin 2022, en vue de l'adoption d'un mandat de négociation par le Coreper fin juin. Au Parlement européen, le projet de rapport, soumis en mars 2021 par le rapporteur (Jorge Buxade Villalba (ECR, ES)), n'est pas encore adopté en commission LIBE.

Règlement « gestion de l'asile et de la migration »

Le 23 septembre 2020, la Commission a présenté sa proposition de règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration (COM (2020) 610 final). Le texte est en cours de négociation dans le cadre du groupe de travail « asile » du Conseil.

Au Parlement européen, le rapporteur (Tomas Tobé (PPE, SE)) a présenté son rapport en commission LIBE le 26 octobre 2021. Les députés ont présenté leurs amendements sur le projet du rapporteur, qui doit désormais faire l'objet d'une nouvelle présentation en commission LIBE.

Règlement « procédure commune »

Le 23 septembre 2020, la Commission a présenté sa proposition de règlement instituant une procédure commune en matière de protection internationale dans l'Union et abrogeant la directive 2013/32/UE (COM (2020) 611 final). Ce texte est en cours de négociation dans le cadre du groupe de travail « Asile » du Conseil. Au Parlement européen, le rapporteur (Fabienne Keller (Renaissance, FR)) a présenté son rapport en commission LIBE le 26 octobre 2021. Les députés ont présenté leurs amendements sur le projet du rapporteur, qui doit faire l'objet d'une nouvelle présentation en commission LIBE.

Règlement « situations de crise »

Le 23 septembre 2020, la Commission a présenté sa proposition de règlement visant à faire face aux situations de crise et aux cas de force majeure dans le domaine de la migration et de l'asile (COM(2020) 613 final). L'examen des dispositions de la proposition n'a pas encore commencé en groupe de travail Asile du Conseil.

Au Parlement européen, le rapporteur de la proposition (Juan Fernando Lopez Aguilar (S&D, ES)) a présenté son rapport en commission LIBE le 30 novembre 2021. Les députés ont présenté leurs amendements sur le projet du rapporteur, qui doit faire l'objet d'une nouvelle présentation en commission LIBE.

Règlement « instrumentalisation »

La proposition de règlement a été présentée par la Commission le 14 décembre 2021. Celui-ci vise à lutter contre rôle croissant d'acteurs étatiques dans la création artificielle et la facilitation de la migration irrégulière. Une première présentation de la proposition a eu lieu le 15 mars 2022 au sein du groupe de travail Asile du Conseil.

Règlement sur la réinstallation

Le 13 juillet 2016, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement établissant un cadre de l'Union pour la réinstallation et modifiant le règlement (UE) n° 516/2014 du Parlement européen et du Conseil. Le texte a été examiné au sein du groupe de travail « asile » du Conseil et de la commission LIBE du Parlement européen (rapporteur Malin Björk, (GUE/NGL, SE)). Un accord provisoire sur l'ensemble du texte a été trouvé avec le Parlement européen le 13 juin 2018 et présenté au Coreper le 19 juin 2018. Cependant, cet accord provisoire n'a pas été approuvé par le Coreper et les négociations n'ont pas repris depuis mai 2019.

Règlement Qualification

Le 13 juillet 2016, la Commission a présenté sa proposition de règlement concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, et modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée. Le règlement proposé remplace la directive "qualification". Le texte a été examiné au sein du groupe de travail « asile » du Conseil et de la commission LIBE du Parlement européen (rapporteur Tanja Fajon (S&D, SI)). Un mandat partiel de négociation avec le Parlement européen a été approuvé au

Coreper le 19 juillet 2017 et a été prolongé à plusieurs reprises en 2017 et 2018. Un accord provisoire sur l'ensemble du texte a été conclu avec le Parlement européen le 14 juin 2018 et le texte a été présenté au Coreper le 19 juin 2018. Toutefois, cet accord provisoire n'a pas été approuvé par le Coreper et les négociations n'ont pas repris depuis.

Directive « Accueil »

Le 13 juillet 2016, la Commission a présenté sa proposition de directive établissant des normes pour l'accueil des demandeurs de protection internationale (refonte). Le texte a été examiné au sein du groupe de travail « asile » du Conseil. Le Coreper a accordé un mandat pour entamer les négociations avec le Parlement européen le 29 novembre 2017. Au Parlement, le rapporteur est Sophia in 't Veld (Renaissance, NL). Un accord provisoire avec le Parlement européen a été trouvé le 14 juin 2018 et le texte a été présenté au Coreper le 19 juin 2018. Toutefois, cet accord provisoire n'a pas été approuvé par le Coreper et les négociations n'ont pas repris depuis.

Directive « Retour »

La proposition de refonte de la directive « Retour », soumise par la Commission en septembre 2018, a été examinée au sein du groupe de travail "Intégration, migration et expulsion" du Conseil. Une orientation générale partielle a été adoptée par le Conseil en juin 2019, excluant l'article sur les procédures de retour à la frontière (disposition déplacée dans le règlement « Procédure commune » proposé en septembre 2020). Le rapporteur de ce texte au Parlement est Tineke Strik (Verts/ALE, NL). Le Parlement n'a pas adopté de mandat de négociation à ce stade. De ce fait, les discussions avec le Parlement n'ont pas débuté, plus de trois ans après la soumission de la proposition.

Migrations légales – “Paquet Compétences et Talents”

La Commission a présenté le 27 avril dernier deux propositions de révision des directives relative, d'une part, au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée (dite directive RLD) et, d'autre part, établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre (dite directive Permis unique). Une première discussion générale a eu lieu au sein du groupe IMEX-Admission le 19 mai dernier. L'examen détaillé des deux textes législatifs devrait débiter sous présidence tchèque.

Mesures d'urgence provisoires pour la Lettonie, Lituanie et la Pologne

La Commission a présenté sa proposition de directive le 1^{er} décembre 2021. L'examen au sein du groupe travail Asile a commencé en janvier 2022. Le texte est passé en Coreper en février 2022, mais un accord n'a pas pu être trouvé entre États membres. Les négociations n'ont pas repris depuis.

Règlements Certificat COVID Numérique

La Commission a présenté, le 3 février 2022, sa proposition d'extension d'un an des règlements, qui se terminent le 30 juin 2022. Le Conseil et le Parlement ont adopté leur mandat de négociation respectivement le 7 mars et le 5 mai 2022. Un premier trilogue s'est tenu le 17 mai et un second devrait avoir lieu le 16 juin.

Règlement sur la numérisation de la procédure de visa

Le 27 avril 2022 la Commission a présenté une proposition de règlement modifiant un certain nombre d'actes en ce qui concerne la numérisation de la procédure de visa. Au sein du Conseil, le Groupe Visa a eu ses premiers échanges de vues suite à la présentation, par la Commission, de la proposition législative puis de l'étude d'impact. La phase de première lecture du texte commencera sous Présidence Tchèque.

Règlement sur la libéralisation des visas pour le Qatar et le Koweït

Le 27 avril 2022 la Commission a présenté une proposition une proposition d'exemption de visas de court séjour pour les ressortissants du Qatar et du Koweït. Le Groupe Visa a tenu un échange liminaire sur la proposition le 5 mai et la Présidence a ensuite mené des consultations bilatérales avec les délégations à partir du 30 mai, avec l'objectif de consolider une position du Conseil qui devrait être soumise au Groupe Visa, le 22 juin. Pour être effective, l'exemption de visa devra faire l'objet d'un accord international conclu avec chacun des pays concernés, sur autorisation du Conseil.

JUSTICE

Règlement sur la numérisation de la coopération judiciaire et de l'accès à la justice

Après une première lecture du texte et des discussions en groupe de travail e-Justice le 20 mai et le 2 juin 2022 sur la base d'un document de discussion, la Présidence a commencé la rédaction, avec la Présidence montante, d'un texte révisé dont l'examen débutera sous Présidence tchèque.

Règlement e-CODEX

La Commission a présenté sa proposition de règlement relative à e-Codex le 2 décembre 2020. Un accord politique a été trouvé avec le Parlement sous Présidence slovène en décembre 2021. Après révision par les juristes-linguistes, le texte a ensuite été adopté par le Parlement en première lecture le 24 mars 2022 puis par Conseil Affaires Générales le 12 avril avant d'être signé par les représentants des deux institutions le 4 mai 2022.

Règlement sur la loi applicable à l'opposabilité des cessions de créances

Les négociations interinstitutionnelles sont suspendues depuis la dernière réunion technique du 8 mars 2022. Certaines avancées étaient apparues possibles mais les discussions buttaient sur la définition de la loi de la créance cédée, applicable à titre d'exception. Après la réception d'une note de la Commission à l'attention des colégislateurs sur cette question, le Parlement a décidé de procéder à une consultation juridique afin d'être en mesure de définir sa ligne de conduite dans les négociations, qui pourront reprendre ensuite.

Révision du règlement fondateur de l'Agence des droits fondamentaux

Le règlement fondateur de l'Agence des droits fondamentaux a été modifié dans l'objectif d'élargir le mandat de l'Agence et de revoir les rôles de ses différents organes. L'adoption formelle a eu lieu le 5 avril 2022, et la publication au Journal officiel le 7 avril. Le règlement modificatif est entré en vigueur le 25 avril 2022.

Directive « anti-SLAPP »

Le 27 avril 2022, la Commission a présenté sa proposition de directive sur la lutte contre les procédures baillons (poursuites stratégiques altérant le débat public, ou « SLAPP »). Les travaux ont commencé au niveau technique les 13 et 24 mai et une première lecture du texte est en cours, laquelle devrait se poursuivre sous Présidence tchèque.

Directive « Violences de genre »

La Commission a présenté sa proposition de directive le 8 mars 2022. Les discussions au niveau technique se poursuivent dans le cadre du groupe de travail COPEN. Au total, sept réunions auront été consacrées à cette proposition sous Présidence française. L'ambition pour la Présidence française est de procéder à une première lecture du texte, afin d'en identifier les difficultés et proposer des premières solutions techniques et rédactionnelles, en vue de préparer le terrain pour la poursuite et finalisation des travaux sous les prochaines Présidences.
